

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du Mercredi 07 Juin 2017

ETAIENT PRESENTS : Gérard BRODIN, Joëlle GENEST, Alain MANCEAU, Gérard BRIDIER, Robert BERNARD, Nicole BOURGOUIN, Antoine CHERPY, Raphaël DENIS, Isabelle HEURTEBIZE, Françoise HUBERT, Dominique FEVRIER, Mickaël DUPUIS.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mmes LE BRIS, LEBLANC et GAUTHIER.

SECRETAIRE de SEANCE : Joëlle GENEST.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- ÉCLAIRAGE PUBLIC FONTAINE-DANIEL
- TRAVAUX TOITURE SALLE DE GUINEFOLLE
- ECOLE : RYTHMES SCOLAIRES / OUVERTURE d'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE
- RENCONTRE AVEC LES ASSISTANTES MATERNELLES
- LIAISONS DOUCES
- CONVENTION MISE À DISPOSITION LOCAL
- ADHÉSION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL « MAYENNE INGENIERIE »
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- QUESTIONS DIVERSES

ÉCLAIRAGE PUBLIC FONTAINE-DANIEL

Une rencontre a eu lieu à FONTAINE-DANIEL avec l'architecte des bâtiments de France pour déterminer le modèle de lanterne et de support qui conviendrait le mieux au site. L'architecte a indiqué que les supports existants convenaient parfaitement et qu'une rénovation suffirait car les supports sont en bon état. En ce qui concerne les lanternes, le modèle « métro » celui qui se rapproche le plus de l'existant pourrait être installé. Le Conseil souhaiterait que des lanternes de tailles différentes soient mises en place sur site avant d'effectuer le choix définitif pour définir le modèle de lanternes avec Territoire d'énergie.

## TRAVAUX TOITURE SALLE DE GUINEFOLLE

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir la réparation de la toiture de la salle de Guinefolle avant la remise en état du parquet. En fonction du vent, de l'eau s'infiltrer dans la salle et endommager le parquet.

Afin de résoudre le problème qui se situe au niveau de la jonction entre les plaques, des rencontres ont eu lieu avec les charpentiers. L'un d'eux, Gaëtan MANCEAU, propose de poser une résine en silicone qui permettrait d'étanchéifier l'ensemble tout en conservant une certaine souplesse indispensable lors des changements de températures.

Le charpentier a réalisé un test et a effectué un chiffrage pour l'ensemble de la toiture. Le Conseil valide cette proposition.

## ECOLE : RYTHMES SCOLAIRES / OUVERTURE D'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire indique que le nouveau gouvernement laisserait la possibilité aux communes de choisir si elles souhaitent ou non revenir à la semaine des 4 jours. Cela pourrait être envisagé dès la rentrée de septembre 2017. Le Conseil ne se positionne pas et attend le Conseil d'école pour statuer.

Par ailleurs, le nombre d'enfants inscrits à l'école augmente et risque d'atteindre les 167 élèves, ce qui ferait une moyenne d'environ 27 enfants par classe dans le cas où il n'y aurait pas l'ouverture d'une classe supplémentaire. Afin d'être prêt pour l'ouverture d'une 7ème classe, le Conseil décide de remettre en état l'ancien logement situé dans la cour de l'école afin d'y installer la 7ème classe.

## RENCONTRE AVEC LES ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'échange avec la porteuse du projet de micro-crèche s'est tenue en présence des assistantes maternelles. Cinq nourrices étaient présentes et ont fait part qu'elles ne souhaitent pas dudit projet. L'une d'elle envisage de créer une maison des assistantes maternelles. Une question risque de se poser quant au faible nombre d'assistantes maternelles au vu du nombre de naissances... La question de la garde des enfants sera probablement de nouveau évoquée.

## LIAISONS DOUCES

Monsieur le Maire indique que le projet de relier les Communes de St-GEORGES-BUTTAVENT et de PARIGNE SUR BRAYE via une liaison douce est à l'étude. Des contacts ont été pris avec les propriétaires des terrains concernés.

L'aménagement de la liaison sur la Route de Châtillon est en cours et celle pour aller au cimetière devrait se faire dans le courant de l'été.

## CONVENTION MISE À DISPOSITION LOCAL

Monsieur le Maire explique au Conseil la nécessité de signer une convention de mise à disposition des locaux communaux entre la Commune et l'association de pêche « la Gaule Chatillonnaise » pour le prêt d'une partie de l'ancien local des pompiers. Cette convention précise d'une part que la commune est responsable de la maintenance des installations et d'autre part que l'association doit souscrire une assurance pour couvrir ses activités, ses personnels, ses adhérents et les biens déposés dans les locaux. Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.



## ADHÉSION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL « MAYENNE INGENIERIE »

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la création entre le Département, les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'une structure d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée Mayenne ingénierie dont le Conseil départemental de la Mayenne a approuvé le projet de statuts lors de la session du 6 mars 2017.

À cette fin, Mayenne Ingénierie a pour vocation d'entreprendre toutes études et réalisations nécessaires pour atteindre l'objectif défini ci-avant, sans toutefois se substituer à ses adhérents pour effectuer les démarches auprès des tiers et administrations dans le cadre des compétences dévolues par les lois ou règlements aux collectivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de St-GEORGES-BUTTAVENT à adhérer à un tel organisme d'assistance :

DÉCIDE en conséquence de l'adhésion de notre commune de St-GEORGES-BUTTAVENT à Mayenne Ingénierie à compter de sa création, prévue le 11 septembre 2017 ;

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 700 € à l'Ecole Publique Robert DOISNEAU: les crédits nécessaires seront mandatés courant JUIN.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le devis pour la fourniture et la pose d'un monument pour le jardin du souvenir a été validé auprès de M. Grégory COLLIN pour un montant de 4 250 € TTC.
- Les logements incendiés ne seront pas reconstruits au même emplacement, ils seront positionnés à proximité de l'atelier communal, sur les parcelles du lotissement de Guinefolle.
- Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier de Monsieur ANGOT, Maire de Mayenne qui demande à la COMMUNE de St-GEORGES-BUTTAVENT de participer financièrement aux travaux d'agrandissement du centre d'incendie et de secours de Mayenne. Le Conseil Municipal indique que la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT a contribué à hauteur de 40 700€ au Centre d'Incendie et de Secours des Trois collines implanté sur la Commune de CHATILLON SUR COLMONT et au Centre de MAYENNE et n'envisage pas de prévoir de nouveaux crédits à cette fin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée .

